

Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal concernant le budget 2019

La commission s'est réunie aux dates suivantes pour étudier le préavis susmentionné.

Personnes présentes :

	15.11.18	20.11.18
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	
M. Yan Borboën		X
M. Alan Carleton	X	X
Mme Susan Killias		X
Mme Pascale Menu	X	X

Préambule

La commission gestion-finances s'est réunie à deux reprises pour étudier et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la commission gestion-finances le 20 novembre 2018 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier de sa pleine collaboration pour ses réponses, rapides et complètes.

Ces réponses sont jointes au présent rapport.

Analyse du budget dans sa globalité

Le budget 2019 de fonctionnement présente un résultat, avant amortissements et attributions aux fonds de réserve, de CHF 225'600, soit 3.17% des revenus attendus l'année prochaine. Cette proportion était de 1.6% l'année dernière.

Ce chiffre est en augmentation de CHF 121'500 par rapport au budget 2018.

Cette augmentation est due à la mise en œuvre de la taxe sur les équipements communautaires, à la rétrocession par le canton de 70% du montant des travaux de réfection du réseau routier et à l'arrivée des nouveaux habitants du quartier des Marais.

Les revenus supplémentaires générés par ces nouveaux habitants devraient compenser la diminution de l'impôt des sociétés, conséquence de la mise en œuvre de la RIEIII.

L'augmentation des excédents de charge s'explique principalement par un accroissement des attributions aux fonds de réserve, notamment l'allocation pour la provision des équipements communautaires. Ce montant de CHF 230'000 ne peut être affecté qu'à des dépenses communautaires (école, routes, etc.).

Analyse du budget par poste

Voir les questions/réponses à la municipalité en annexe.

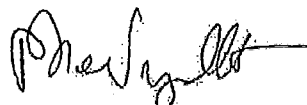
En résumé

- L'estimation des revenus attendus repose sur des hypothèses réalistes.
- La marge d'autofinancement est en augmentation ce qui est encourageant quant à la capacité de financement de futurs projets.
- Les charges de fonctionnement de la Commune sont maîtrisées.

Conclusions

La commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2019 tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu
Présidente

Annexe : Questions et réponses à la municipalité

Questions – Réponses concernant le préavis municipal pour le budget 2019

Page 1

Question CGF :

L'augmentation du « Fonds de péréquation/dépense thématiques /facture sociale » est-elle uniquement due à la réfection des routes communales ?

Réponse Municipalité

-L'augmentation est due effectivement principalement à la rétrocession de 70% environ de travaux de réfection du réseau routier (voir pages 6 et 10 du budget)

Attribution aux fonds de réserve : Pourriez-vous détailler le montant de 424'500 CHF ? En quoi consiste-t-il ?

Réponse Municipalité

-Ce montant est constitué par l'allocation à la provision pour équipements communautaires CHF 230'000.— et l'attribution de l'excédent du compte 460 égouts et épuration CHF 194'500.00 (recettes affectées).

Page 6

Question CGF :

Compte 220.452.01 Rétrocession dépense thématiques : quelles seront les routes qui seront refaites ?

-Les routes communales prévues à la réfection sont situées sur le Monteiron et direction Chaney.

Est-ce bien la réfection des routes indiquées page 10 compte 430.314.01 ? Si c'est le cas, certains travaux n'ont-ils pas déjà été réalisés en 2018 ?

Réponse Municipalité

-Oui, il s'agit de ces réfections, mais effectivement une partie du chemin du Monteiron a été effectué en 2018.

Question CGF :

Comptes 220.352.00 et 220.452.00 Fond de péréquation intercommunal : A quoi est due l'augmentation constante de la contribution nette ?

Réponse Municipalité

-La participation des communes est de 20 points/impôts, nos recettes fiscales sont en augmentation, ce qui a pour conséquence la plus value sur ce poste.

Page 11

Questions CGF :

Compte 450.318.04 et 450.318.06 : Pourquoi doit-on à présent différencier l'élimination et le ramassage des ordures ménagères organiques ?

Réponse Municipalité

Ce n'est pas une obligation de la loi sur les comptes communaux, mais une volonté de transparence et d'analyse.

Questions CGF :

Poste 450 - Après plusieurs mois de fonctionnement de la déchèterie mobile, quel est l'impact sur les autres postes (incinération, transports déchets ménagers, etc ?)

Réponse Municipalité

-Il est à notre sens prématuré de tirer des conclusions à ce stade de l'année, mais nous ne manquerons d'y revenir en temps opportun.

Page 12

Question CGF :

Compte 510.352.00 : Les 108 élèves comprennent-ils les futurs arrivants du PQ Les Marais ?

Réponse Municipalité

Non, il s'agit des élèves enclassés à l'EPSP à la rentrée d'août 2018.

Question CGF :

Compte 580.365.00 : Comment est calculé le montant versé aux paroisses ? Selon quels critères ?

Réponse Municipalité

-Notre participation au budget de la paroisse catholique de Morges est réparti proportionnellement au nombre de personnes de confession catholique de la paroisse.

Page 13

Question CGF :

Compte 600.352.00 : Comment est budgeté le poste de l'assistant de sécurité ?

Nous avons un mandat avec la commune de Préverenges qui peut être modifié selon le temps consacré à la surveillance de notre territoire.

Y a-t-il un lien avec le montant du compte 600.437.00 Amendes d'ordre ?

Réponse Municipalité

Il n'y pas de lien direct, mais il est vrai qu'en fonction du temps consacré par les ASP à notre commune, le montant des amendes peut évoluer.

Question CGF :

Compte 650.481.00 Défense contre l'incendie : Pourquoi n'y a-t-il aucun prélèvement au fond de réserve ?

Est-il épuisé ?

Réponse Municipalité

Oui, le fonds de réserve de la Défense incendie est épuisé.

Page 14

Question CGF :

Compte 720.351.01 : Quel est la clef de calcul de la facture sociale cantonale (augmentation de 90'000 CHF)

Réponse Municipalité

-C'est un chiffre déterminé par plusieurs éléments de la péréquation canton/commune et qui nous est donné par le canton. À savoir, ce montant est calculé sur la base de 15.78 points impôts + la moitié des recettes aléatoires (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) et 30 % de l'impôt des frontaliers.

Page 18

Question CGF :

Rénovation de l'éclairage public – Pourquoi ne commence-t-on pas à amortir en 2019 ?

Réponse Municipalité

-Les travaux effectifs vont commencer à fin 2018 et début 2019, ce qui nous permettra de commencer à amortir une fois les travaux terminés.

